



restriction zone de vente et modification du contrat de travail

Par **anelis**, le **21/12/2010** à **17:58**

mon employeur veut reduire ma zone de prospection commerciale en ne me laissant que la partie la moins rentable alors que lui même me trouve "très efficace et rentable" Il prétend que je pourrai me rattraper sur 60% de mon périmètre alors que mon expérience prouve que je vais perdre 30% DE MES COMMISSIONS SOIT pluS se 40% DE MES REVENUS! quels sont mes droits? S'AGIT-IL D'UNE RUPTURE DE CONTRAT UNILATERALE? JE NE RISQUE PAS DE VENDRE DES MATERIELS DE DENEIGEMENT OU IL NE NEIGE PAS! PLUS DE MONTAGNE SUR MON SECTEUR!!! JE FAIS 3 millions d'euros de chiffre d'affaires!!! que d'amertume !

Par **P.M.**, le **21/12/2010** à **18:51**

Bonjour,

Il faudrait savoir de quelle manière a été fixée cette zone de prospection commerciale mais l'employeur ne peut pas apporter une modification essentielle à vos conditions de travail sans votre accord...

Par **anelis**, le **21/12/2010** à **19:00**

CETTE ZONE AVAIT ETE DEFINIE PAR LE CONTRAT INITIAL ET ELARGIE ORALEMENT QUELQUES ANNEES APRES . NOUS AVONS DES DIZAINES DE CONTRATS DE VENTE ET DE LISTES DE COMMISSIONS QUI ATTESTENT A ELLES SEULES LA REALITE DE L ACTIVITE COMMERCIALE SUR LE TERRAIN.

Par **P.M.**, le **21/12/2010** à **19:15**

Je ne sais pas si vous connaissez ce "code" mais quand vous écrivez en majuscules un texte sur internet, cela veut dire que vous criez...

Il aurait été préférable de conclure un avenant, mais comme je vous l'ai dit il s'agirait plus d'une modification essentielle de vos conditions de travail plutôt que de votre contrat de travail...

Par **anelis**, le **21/12/2010** à **19:43**

je ne crie pas j'ai seulement un probleme de vue; vive les préjugés!

Par **anelis**, le **21/12/2010** à **19:43**

je ne crie pas j'ai seulement un probleme de vue; vive les préjugés!

Par **P.M.**, le **21/12/2010** à **19:55**

Il n'y a aucun préjugé dans cette information et ce n'est pas moi qui ai créé ce "code" sur internet...

Maintenant que nous sommes avertis en minuscules, vous pouvez continuer à utiliser les majuscules...

En tout cas, cela ne m'a pas empêché de vous répondre et je vous remercie de votre attention...